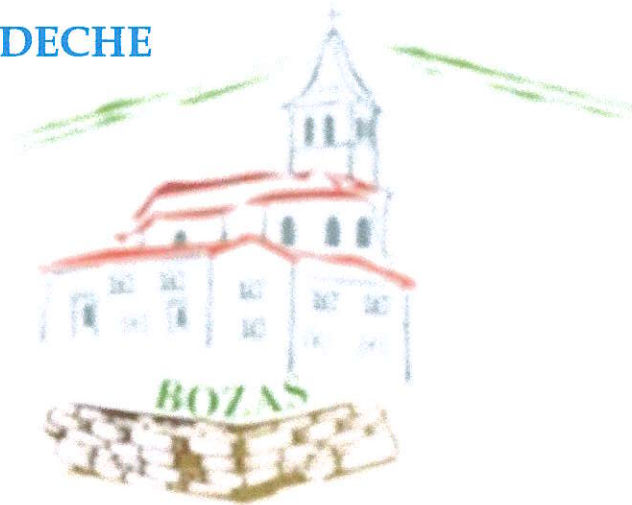


DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
MAIRIE de BOZAS



Procès-verbal Conseil municipal

Jeudi 2 Juillet 2026 à 20h00

Convocation adressée par monsieur le Maire, Olivier JUNIQUE, le 26 juin 2026

Secrétaire de la séance : Madame Laëtitia SVEL

Étaient présents : M. Olivier JUNIQUE, M. Didier ARGUDO, Mme Laëtitia SVEL, Mme Éliane BERTRAND, M. Jacques PERRET, M. Fabien DELOCHE.

Étaient absents : M. Cyril MONCHAL, Mme Isabelle THOMAS, Mme Martine BATTANDIER, Mme Laura GARNIER, Mme Marine BUFFIERE.

Pouvoirs :

- Mme Laura GARNIER a donné pouvoir à Mme Laëtitia SVEL ;
- M. Cyril MONCHAL a donné pouvoir à M. Didier ARGUDO ;
- Mme Isabelle THOMAS a donné pouvoir à M. Olivier JUNIQUE.

Le quorum étant atteint. Monsieur le Maire ouvre la séance,

20h00 - Début de séance

Madame Laëtitia SVEL est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour de la séance

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 5 Juin 2026

Le procès-verbal de la séance précédente est soumis à l'approbation du Conseil municipal. Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agissait de la séance consacrée à l'élection des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales. Le procès-verbal réglementaire, établi selon le modèle fourni par la Préfecture, avait été approuvé à l'issue de cette séance puis transmis dès le lendemain aux services de la Sous-préfecture.

Afin de conserver une trace complète des échanges intervenus lors de cette réunion, une annexe retraçant les autres points abordés au cours du Conseil municipal du 5 juin 2026 a été rédigée et transmise aux conseillers municipaux pour lecture. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal ainsi que son annexe sont approuvés à l'unanimité.

Vote :

En exercice : 11

Présents : 6

Absent(s) : 5

Pouvoir(s) : 3

Nombre de suffrages exprimés : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Sur le rapport du Maire et après avoir délibéré, le procès-verbal du Conseil municipal du 5 Juin 2026 est approuvé.

1- Délibérations à l'ordre du jour

Délibération n°2026-028 : Convention de participation aux frais scolaires avec la commune de Colombier-le-Vieux

Délibération n°2026-029: Désignation des représentants de la commune de Bozas à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) d'ARCHE Agglo

Délibération n°2026-030 : Acquisition d'un tracteur d'occasion destiné aux services techniques municipaux

Délibération n°2026-031: Instauration d'une redevance d'occupation du domaine public communal pour les commerces ambulants

Délibération n°2026-032: Participation aux frais scolaires avec l'École Marie BANC, commune de Saint Félicien

Délibération n°2026-033: remboursement des frais de déplacement des élus municipaux

DELIBERATIONS

Délibération N° 2026-028 Convention de participation aux frais scolaires avec la commune de Colombier-le-Vieux

Monsieur le Maire présente la convention de participation aux frais scolaires proposée par la commune de Colombier-le-Vieux pour les enfants de Bozas scolarisés dans cette école. Il indique que la participation demandée s'élève à 953 € par élève pour l'année scolaire.

Il précise qu'un des enfants concernés a quitté l'établissement en cours d'année. Afin que la participation de la commune corresponde à la durée réelle de scolarisation, il propose de solliciter la commune de Colombier-le-Vieux afin qu'un calcul au prorata puisse être appliqué.

Le Conseil municipal partage cette proposition et, après en avoir délibéré, approuve la convention de participation aux frais scolaires. Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à son exécution et le charge de solliciter la commune de Colombier-le-Vieux afin qu'un prorata soit appliqué pour l'élève concerné.

Vote

En exercice : 11

Présents : 6

Absent(s) : 5

Pouvoir(s) : 3

Nombre de suffrages exprimés : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération n°2026-028 est adoptée.

Délibération N° 2026-029 Désignation des représentants de la commune de Bozas à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) d'ARCHE Agglo

Monsieur le Maire présente le courrier adressé par ARCHE Agglo invitant la commune à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Il rappelle le rôle de cette commission, chargée d'évaluer les conséquences financières des transferts de compétences entre les communes et l'intercommunalité. La CLECT intervient notamment dans le calcul des attributions de compensation versées aux communes, afin de garantir un équilibre financier entre ARCHE Agglo et ses communes membres.

Monsieur le Maire souligne que, pour la commune de Bozas, cette commission revêt une importance particulière puisqu'elle permet de mieux comprendre le mode de calcul de l'attribution de compensation actuellement perçue par la commune et de s'assurer de sa cohérence au regard des compétences transférées.

Conformément à la délibération du Conseil communautaire d'ARCHE Agglo du 20 mai 2026, chaque commune doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de cette commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne Monsieur Olivier JUNIQUE en qualité de représentant titulaire et Monsieur Didier ARGUDO en qualité de représentant suppléant à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) d'ARCHE Agglo. Monsieur le Maire est chargé de notifier cette désignation au Président d'ARCHE Agglo.

Vote

En exercice : 11

Présents : 6

Absent(s) : 5

Pouvoir(s) : 3

Nombre de suffrages exprimés : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération n°2026-029 est adoptée

Délibération n°2026-030 Acquisition d'un tracteur d'occasion destiné aux services techniques municipaux

Monsieur le Maire fait le point sur les recherches engagées depuis plusieurs mois en vue de l'acquisition d'un tracteur destiné au service technique. Il rappelle que cet investissement doit permettre à la commune de disposer d'un matériel adapté pour assurer en autonomie une partie de l'entretien des voiries, des chemins et des espaces communaux.

Il indique qu'après l'étude de plusieurs propositions, un tracteur d'occasion semble aujourd'hui répondre aux besoins de la commune tout en respectant l'enveloppe budgétaire prévue lors de l'élaboration du budget primitif. Monsieur le Maire présente les principales caractéristiques du véhicule.

Madame Éliane BERTRAND demande des précisions sur son état général et son nombre d'heures de fonctionnement. Il est précisé qu'il s'agit d'un tracteur Renault PALES 230 -Cabine- 4X4 totalisant environ 3 500 heures.

Les échanges portent également sur les équipements qui devront compléter cet investissement, notamment l'acquisition d'un broyeur indispensable à la réalisation de certains travaux d'entretien. Monsieur le Maire présente également les devis d'assurance obtenus pour ce matériel.

Considérant que cette acquisition permettra à la commune de gagner en autonomie tout en limitant le recours à des prestataires extérieurs pour certains travaux, le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré, d'approuver l'acquisition du tracteur pour un montant de 24 000 € TTC.

Vote

En exercice : 11

Présents : 6

Absent(s) : 5

Pouvoir(s) : 3

Nombre de suffrages exprimés : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération n°2026-030 est adoptée.

N° 2026-031 Instauration d'une redevance d'occupation du domaine public communal pour les commerces ambulants

Monsieur le Maire fait part des différentes sollicitations reçues de la part de commerçants ambulants souhaitant s'installer ponctuellement sur la commune et rappelle le fait qu'il n'y a pas de redevance mise en place. Il mentionne que la première expérience menée avec Torti'Croqui a rencontré un accueil très favorable de la part des habitants et estime qu'il serait souhaitable de poursuivre cette dynamique en répondant favorablement aux nouvelles demandes. Il propose même que la commune puisse, lorsque cela est opportun, prendre l'initiative de contacter certains commerçants afin de diversifier les services proposés aux habitants.

Il indique par ailleurs que Torti'Croqui ne sera pas présent sur la commune durant la période estivale. Cette absence conforte l'idée de pouvoir accueillir plusieurs commerçants ambulants afin d'assurer une continuité de service et d'offrir une plus grande diversité de propositions tout au long de l'année.

Monsieur le Maire invite ensuite le Conseil municipal à réfléchir aux conditions d'occupation du domaine public communal. Il rappelle que, si la présence de ces commerçants constitue un véritable service rendu aux habitants, elle engendre également certaines charges pour la commune, notamment en raison de la mise à disposition d'un emplacement et, le cas échéant, de l'alimentation électrique.

Un échange s'engage entre les élus sur le montant de cette participation. Monsieur Jacques PERRET rappelle qu'aucune redevance n'était jusqu'à présent demandée. Monsieur Didier ARGUDO propose de retenir un tarif unique, avec ou sans utilisation de l'électricité, afin de simplifier la gestion administrative. Les conseillers municipaux souhaitent néanmoins maintenir un montant modéré afin de favoriser l'installation de nouveaux commerçants et de préserver l'attractivité de la commune.

À l'issue des échanges, le Conseil municipal décide de fixer la redevance d'occupation du domaine public à 30 € par passage, électricité comprise.

Vote

En exercice : 11

Présents : 6

Absent(s) : 5

Pouvoir(s) : 3

Nombre de suffrages exprimés : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération n°2026-031 est adoptée

N° 2026-032 Participation aux frais scolaires avec l'École Marie BANC, commune de Saint Félicien

Monsieur le maire donne lecture de la demande de l'École Marie BANC de Saint Félicien, concernant la participation de la commune aux frais de scolarité des enfants de Bozas dans leur établissement.

Après délibération, le Conseil municipal décide d'appliquer le même forfait que celui versé à l'école publique de Saint-Félicien, soit 807,57 € par élève. Comme pour Colombier-le-Vieux, un prorata sera demandé pour l'élève arrivé en cours d'année.

Vote

En exercice : 11

Présents : 6

Absent(s) : 5

Pouvoir(s) : 3

Nombre de suffrages exprimés : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération n°2026-032 est adoptée.

N° 2026-033 : remboursement des frais de déplacement des élus municipaux

Monsieur le Maire présente les modalités de remboursement des frais de déplacement des élus municipaux. Il rappelle que l'exercice des mandats municipaux conduit régulièrement les élus à effectuer de nombreux déplacements dans l'intérêt de la commune, notamment pour participer aux réunions d'ARCHE Agglo, aux rencontres organisées par les services de l'État (Préfecture et Sous-préfecture), ainsi qu'à diverses réunions de travail, cérémonies officielles ou manifestations institutionnelles.

Il indique qu'il lui paraît nécessaire de mettre en place, pour les années à venir, un dispositif permettant la prise en charge de ces frais dans le respect de la réglementation.

Monsieur le Maire précise qu'aucun crédit spécifique n'a été inscrit au budget de l'exercice 2026. Afin de pouvoir évaluer au plus juste les besoins lors de l'élaboration des prochains budgets, il invite les élus, dès à présent, à recenser et justifier les déplacements effectués dans le cadre de leurs fonctions. Ce suivi permettra d'estimer de manière réaliste les crédits qui devront être inscrits aux budgets futurs.

Il rappelle enfin que seuls les déplacements dûment justifiés et réalisés dans l'intérêt de la commune pourront donner lieu à un remboursement, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE les modalités de remboursement des frais de déplacement des élus municipaux telles que définies dans la délibération.

Questions diverses et informations

1. Bilan sur l'Ardéchoise

Monsieur Didier ARGUDO dresse un bilan du passage de l'Ardéchoise sur la commune d'après le compte-rendu de madame Isabelle THOMAS, référente de l'Ardéchoise pour la commune de Bozas. Il indique qu'une réunion de retour d'expérience a été organisée avec l'ensemble des bénévoles à l'issue de la manifestation. Cette rencontre a permis de faire le point sur le déroulement de la journée, de recenser les points positifs ainsi que les aspects pouvant être améliorés, dans le but de poursuivre l'organisation de cet événement dans les meilleures conditions, tant pour les bénévoles que pour les habitants et les cyclistes.

Au cours des échanges, il est notamment proposé de changer de lieu, lors des prochaines éditions, le point d'accueil sur la place de l'Église pourrait être éventuellement étudié. Cette implantation offrirait un meilleur confort grâce à un accès plus facile à l'eau, aux toilettes, et offrirait un espace plus vaste et un terrain plat, mieux adapté à l'accueil des participants et des bénévoles.

Monsieur Didier ARGUDO informe également le Conseil municipal qu'un album photographique de la journée a été publié sur la page Facebook de la commune afin de partager les temps forts de cette édition.

2. Mariages de l'été

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune accueillera, au cours de l'été, la célébration de deux mariages en mairie. Il précise que les préparatifs administratifs sont en cours et que ces cérémonies constituent toujours un moment important dans la vie de la commune.

3. Arrêt du cuivre 2027

Monsieur le Maire rappelle que le réseau téléphonique cuivre sera définitivement arrêté en 2027. Il indique qu'une quinzaine à une vingtaine de foyers de la commune sont encore concernés par cette évolution et qu'il est important de poursuivre l'information des habitants afin qu'ils anticipent leur raccordement à la fibre optique.

Il précise qu'une nouvelle communication sera réalisée par la commune afin d'accompagner les personnes concernées dans leurs démarches et d'éviter toute interruption de leur accès aux services de téléphonie et d'internet lors de l'arrêt définitif du réseau cuivre.

4. Fin des travaux de débroussaillage

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les travaux de débroussaillage prévus sur les voies communales sont désormais achevés. Il se félicite du bon déroulement de cette campagne d'entretien, qui contribue à améliorer la visibilité, la sécurité des usagers et la qualité générale de l'entretien des voiries communales.

5. La carte cadeau de naissance

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la carte cadeau destinée à féliciter les parents de la petite Lily, née il y a quelques mois, devrait être prochainement réceptionnée en mairie.

Il souhaite que deux ou trois élus puissent se rendre auprès de la famille afin de remettre ce présent au nom de la commune. Il propose que ce moment soit également l'occasion de réaliser une photographie, avec l'accord des parents, et de valoriser cette initiative sur les supports de communication de la commune, notamment la page Facebook.

Il rappelle que ces attentions témoignent de la proximité de la commune avec ses habitants et contribuent à renforcer le lien social tout en mettant en valeur les actions menées par la municipalité.

6. Cérémonie d'entrée en 6ème

Monsieur le Maire propose de poursuivre l'attention portée par la commune aux jeunes habitants en valorisant les élèves qui feront leur entrée en classe de sixième à la prochaine rentrée scolaire. Il souligne qu'il s'agit d'une étape importante dans la vie d'un enfant et qu'il est essentiel que la commune puisse marquer cet événement et témoigner de son soutien aux jeunes Bozassiens et à leurs familles.

Un échange s'engage entre les élus sur le choix du présent qui pourrait être offert. Plusieurs idées sont évoquées, telles qu'une calculatrice, un marque-page ou encore un dictionnaire. Le Conseil municipal

s'oriente vers le choix d'un dictionnaire, qui apparaît comme un cadeau utile, durable et complémentaire.

Monsieur le Maire souhaite que cette remise fasse l'objet d'un moment convivial et valorisant. Il propose qu'une petite cérémonie soit organisée en mairie, accompagnée d'un mot d'encouragement adressé aux élèves et de la prise d'une photographie, avec l'accord des familles, afin de conserver un souvenir de cette étape importante et de mettre en valeur cette initiative sur les supports de communication de la commune. Les élus approuvent cette proposition.

7. Commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire rappelle que, lors de précédents conseils municipaux, la commune avait été invitée à constituer une commission de contrôle des listes électorales, conformément à la réglementation en vigueur. Deux conseillers municipaux s'étaient alors portés volontaires pour siéger au sein de cette commission.

Afin de compléter sa composition, plusieurs habitants de la commune ont été sollicités. Monsieur le Maire indique que les personnes contactées ont toutes répondu favorablement à cette demande.

Il présente au Conseil municipal la composition de la commission de contrôle des listes électorales, qui sera constituée de :

- PERRET Jacques
- AUSTERNAUD Bertrand
- DUQUENOY HEROGUELLE Isabelle
- ROBIN André
- OLAGNON Damien
- MONCHAL Lucie

Le Conseil municipal prend acte de la composition de cette commission, qui a été transmise aux services de l'État selon les modalités prévues.

8. Rencontre avec Territoire d'Energie Ardeche

Madame Laëtitia SAVEL présente les échanges intervenus lors de ses différentes rencontres avec TE07. Plusieurs dossiers sont en cours :

S'agissant de l'enfouissement des réseaux du quartier de la Vierge, a sollicité un raccordement au réseau électrique dans le cadre de l'aménagement de deux futurs appartements. La solution proposée par TE07 prévoit l'implantation de deux poteaux à l'entrée du village. Madame Laëtitia SAVEL note que la commune a engagé, au cours des dernières années, d'importants investissements afin de faire procéder à l'enfouissement des réseaux et de préserver la qualité paysagère du village. L'implantation de nouveaux poteaux à cet emplacement irait à l'encontre de ces aménagements et des efforts financiers déjà consentis par la commune.

Une solution alternative est donc à l'étude. Monsieur DELOCHE conserverait à sa charge le coût correspondant à son raccordement, tandis que la commune pourrait prendre à charge le différentiel de coût permettant de privilégier une réalisation en réseau enterré plutôt qu'une installation sur poteaux.

Madame Laëtitia SAVEL présente également un second dossier concernant les trois logements locatifs appartenant à la commune. Ceux-ci sont aujourd'hui équipés d'un système de chauffage au gaz qui, outre son coût important pour les locataires, commence à présenter des signes de vétusté.

La commune souhaite donc étudier une solution de remplacement permettant de s'affranchir des énergies fossiles et d'améliorer le confort des logements, aussi bien en période hivernale qu'estivale. La piste envisagée porte notamment sur l'installation d'un système électrique réversible permettant d'assurer à la fois le chauffage et le rafraîchissement des appartements.

La rencontre avec Territoire d'énergie 07 a ainsi pour objectif, dans un premier temps de réaliser un diagnostic des logements afin de déterminer la solution technique la plus adaptée. Cette étude devra permettre une estimation financière du projet et de disposer d'une meilleure visibilité budgétaire.

Dans un second temps, une commission de travail composés d'élus pourra être constituée afin d'étudier, en lien avec Territoire d'Energie 07, les différents dispositifs de financements et de subvention susceptibles d'accompagner la commune dans la réalisation de ce projet.

Le troisième sujet évoqué concerne l'éclairage public situé sur l'ancien terrain de sport, aujourd'hui utilisé comme terrain de jeu. L'installation nécessite une mise aux normes.

Les représentants de TE07 se sont rendus en Mairie ainsi que sur sites concernés afin d'échanger et d'étudier les différentes solutions envisageables. A ce jour, la commune reste dans l'attente des retours de TE07 concernant ces différents dossiers.

9. JEP 2026

Monsieur le maire propose à monsieur Didier ARGUDO de revenir sur la journée du 30 juin, au cours de laquelle s'est déroulée une première « balade patrimoniale maquette » en préparation des Journées Européennes du Patrimoine. Cette rencontre a réuni les bénévoles investis dans le projet, plusieurs membres de l'association du Bois-Madame ainsi que Madame Christine BRETON.

Cette répétition a permis de parcourir l'itinéraire qui sera proposé au public lors des Journées du Patrimoine et de réaliser, sur les différents sites, une première lecture des textes qui seront présentés aux visiteurs. Les participants ont ainsi pu apprécier le déroulement global de la balade, le rythme des interventions et les différents temps d'animation prévus.

Cette mise en situation a également permis d'identifier les derniers ajustements à apporter, tant sur le plan de l'organisation que sur celui de la médiation, afin d'assurer le bon déroulement de la manifestation.

Afin de permettre à l'ensemble des élus et des membres de la commission culture de mieux appréhender le principe de la balade patrimoniale, son organisation concrète, sa budgétisation et l'articulation des différentes interventions prévues, les conseillers municipaux proposent que madame Myriam GAGNAIRE, missionnée et impliquée dans la préparation et la mise en forme de ce projet communal, participe à la prochaine réunion de la commission culture afin d'en préciser le déroulement.

Clôture de séance

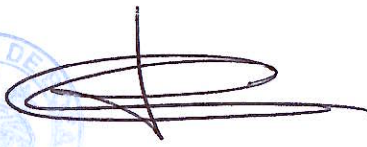
L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour ayant été examinés, Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux pour leur disponibilité et leur engagement dans les projets de la commune, avant de prononcer la clôture de la séance.

La séance est levée à 22h30

À BOZAS, le 2 juillet 2026

Le Maire,

Olivier JUNIQUE,




La secrétaire de séance

Laetitia SAVEL,

